

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- VU la Constitution ;
- VU la loi organique n°2012-23 du 23 décembre 2012 sur la Cour des Comptes ;
- VU la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 abrogeant et remplaçant la loi organique  
n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique  
n° 2016-34 du 23 décembre 2016 ;
- VU la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités territoriales, modifiée ;
- VU le décret n°62-195 du 17 mai 1962 portant réglementation sur les comptables publics ;
- VU le décret n°62-233 du 14 juin 1962 relatif au cautionnement des comptables publics ;
- VU le décret n°63-478 du 13 juillet 1963 relatif à l'hypothèque forcée sur les biens comptables publics ;
- VU le décret n° 2020-978 du 23 avril 2020 portant Règlement général sur la Comptabilité publique ;
- VU le décret n°2020-2098 du 1<sup>er</sup> novembre 2020 portant nomination des ministres et Secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement;
- VU le décret n°2020-2100 du 1<sup>er</sup> novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;
- VU le décret n° 2020-2193 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget;
- Sur proposition du Ministre des Finances et du Budget,

**DECRETE :**

**Article premier.-** Monsieur Cheikh SENE, inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°616 253/K, précédemment percepteur de Foundiougne, est nommé Trésorier payeur régional de Kolda en remplacement de Monsieur Abdoul Aziz DIOP appelé à d'autres fonctions.

**Article 2.-**Monsieur SENE est chargé d'exécuter les opérations du budget de l'Etat au niveau de la Région de Kolda cumulativement à ses fonctions de receveur des collectivités territoriales des départements de Kolda et de Médina Yoro Foula, à l'exclusion de celles confiées à d'autres comptables publics.

Il doit justifier de la prestation de serment et de la constitution du cautionnement prévues par la réglementation.

Il a droit aux indemnités de responsabilité et de gestion attachées à ce poste.

**Article 3.-** Le Ministre des Finances et du Budget est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

**23 juin 2021**

**Fait à Dakar, le**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned over the printed name Macky SALL.

**Macky SALL**

MINISTRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET

Dakar, le

13 JUL. 2021



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ  
PUBLIQUE ET DU TRÉSOR

Dabo  
137

Direction de l'Administration  
et du Personnel

## BORDEREAU D'ENVOI

Des pièces adressées à : **Monsieur le Directeur de la Comptabilité  
publique  
DAKAR**

N° d'ordre	ANALYSE	Nbre de pièces	OBSERVATIONS
01	Décret n° 2021-837 du 23 juin 2021 portant nomination du Trésorier Payeur régional de Kolda.	01	Pour information
<b>Total</b>		<b>01</b>	

D.C.P.  
Courrier Arrivé  
Dakar Le 13 JUL 2021  
N° 991

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU TRÉSOR  
\*  
Direction de l'Administration et du Personnel  
Le Directeur

Sokhna Mbaye DIOP